

Melun

Session : Janvier 2017

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Droit de l'union européenne 1*

(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire(s) du cours :

Mlle Charlotte DENIZEAU

Document(s) autorisé(s) : AUCUN

I. QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE. 40 QUESTIONS :

COCHEZ LA CASE QUAND L’AFFIRMATION VOUS PARAÎT VRAIE.

Une réponse peut être bonne, deux réponses, trois réponses, aucune réponse. Vous pouvez **justifier** votre réponse SUR LA FEUILLE.

Le point est attribué seulement si les cases cochées ou non cochées sont bonnes, la justification vient éventuellement en appui des réponses.

1°) Quels sont les pays fondateurs de la Communauté européenne ?

- Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Danemark
 - France, Italie, Espagne, Luxembourg, Belgique, Hollande.
 - France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas.
-
-

2°) La Communauté économique européenne a été mise en place :

- par le Traité de Paris du 18 avril 1951
 - par le Traité de Rome du 25 mars 1956
 - par l’Acte unique européen des 17 et 28 février 1986
-
-

3°) Quelles sont les conditions de vote d’une motion de censure du Parlement européen contre la Commission européenne ?

- Vote à la majorité simple des membres du Parlement européen ?
 - Vote à la majorité absolue des membres du Parlement européen et 2/3 des suffrages exprimés.
 - Vote à la majorité simple des membres du Parlement européen et 3/4 des suffrages exprimés.
-

4°) Le Conseil de l'Union européenne est composé :

- des premiers ministres des Etats membres
 - des chefs d'Etat et de gouvernement
 - des premiers ministres et des ministres des Etats membres
- -----

5°) La procédure de codécision permet :

- au Parlement européen et à la Commission européenne de voter une directive ou un règlement en commun
 - au Conseil de l'Union et au Parlement européen de voter une directive ou un règlement en commun
 - au Conseil européen et à la Commission européenne de voter une directive ou un règlement en commun
- -----

6°) Le conseil européen peut

- proposer une directive à la Commission européenne
 - proposer une directive au Parlement européen
 - a un rôle politique et ne propose pas de textes
 - se réunit en principe 4 fois minimum par an
 - est une institution depuis le Traité de Maastricht
 - est né de la pratique
- -----

7°) Le médiateur européen est :

- élu par le Parlement européen
 - désigné par le Conseil de l'Union européenne
 - désigné par la Cour de justice
- -----

8°) La Cour de justice a admis la responsabilité de l'Etat découlant de la non-transposition d'une directive dans une décision :

- Simmenthal (1978)
 - Francovich (1991)
 - Factortame (1990)
-

9°) La citoyenneté européenne permet :

- de voter aux élections parlementaires nationales dans tout Etat membre de l'Union
 - d'élire les députés européens dans tout Etat membre
 - d'adresser une pétition au Parlement européen
- -----

10°) La citoyenneté européenne

- s'acquiert automatiquement dès que l'on est national d'un Etat membre
 - s'acquiert à la majorité dès que l'on est national d'un Etat membre
 - se perd avec la déchéance de nationalité
- -----

11°) Le principe de subsidiarité a été introduit dans le droit communautaire par

- le traité de Maastricht
 - le traité de Nice
 - l'Acte unique européen
 - est un principe de régulation des compétences
 - est un principe de distribution des compétences
- -----

12°) Un recours en manquement est introduit :

- par un particulier victime d'une violation du droit de l'Union européenne par un Etat membre
 - par la Commission contre un Etat membre en cas de manquement au droit de l'Union européenne
 - par un Etat membre contre un autre Etat membre
- -----

13°) Un recours en carence est dirigé contre :

- l'inaction des institutions communautaires contraire au droit communautaire
 - l'inaction des institutions nationales contraire au droit communautaire
 - l'inaction des institutions communautaires contraire au droit national
- -----

14°) Les membres du tribunal sont :

- nommées pour 3 ans
 - nommés pour 4 ans
 - élus pour 6 ans par le Parlement européen
 - nommés pour 6 ans par les juges de la Cour de justice
 - nommés pour 6 ans les Gouvernements nationaux
-
-

15°) La présidence du Conseil de l'Union européenne est exercée par :

- un président élu par le suffrage universel pour 2 ans et demi
 - chaque Etat membre par rotation pendant 6 mois
 - un président nommé pour 5 ans par le Conseil européen
-
-

16°) L'arrêt NICOLO du Conseil d'Etat, en date du 20 octobre 1989, reconnaît :

- la primauté de la Constitution française sur le traité de Rome
 - la primauté du traité de Rome sur une loi nationale postérieure
 - la primauté du traité de Rome sur la Constitution française
-
-

17°) Un avis motivé est :

- un avis du Parlement européen au sujet d'un projet de texte législatif de l'Union européenne
 - un avis du Conseil de l'Union européenne au sujet d'un projet de texte législatif de l'Union européenne
 - une note de la Commission européenne demandant des explications à un Etat membre au sujet d'une mauvaise application du droit communautaire
-
-

17°) Une directive européenne :

- est applicable dans les Etats membres dès sa publication au journal officiel de l'Union européenne
 - est adoptée conjointement par le Conseil et le Parlement européen
 - doit être transposée en droit national pour être applicable dans le droit des Etats membres
-
-

18°) Dans la procédure de vote des règlements à la codécision,

- le Parlement européen a le dernier mot
 - le Conseil a le dernier mot
 - aucun n'a le dernier mot
-
-

19°) Le président de la Commission

- est élu par le Parlement européen
 - est nommé par le Conseil européen
 - est le chef de la majorité parlementaire au Parlement européen
-
-

20°) La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

- A été proclamée à Nice en décembre 2005
 - N'a pas de valeur contraignante
 - A la même valeur que le traité depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht
 - a la même valeur que le traité depuis l'entrée en vigueur du Traité de Nice
 - a la valeur de droit primaire depuis le Traité de Lisbonne
-
-

21°) Le parlement européen est la seule institution élue directement par les citoyens depuis :

- le Traité de Maastricht
 - l'acte unique européen
 - le Traité de Lisbonne
-
-

22°) Après les élections de 2014, le Parlement européen est composé de :

- 554 députés qui siègent pour 4 ans
 - 750 députés qui siègent pour 6 ans
 - 913 députés qui siègent pour 5 ans
-
-

23°) Chaque État membre de l'UE élit un nombre de députés européens fixé en fonction de son nombre d'habitants. Mais plus un État est peuplé,

plus le nombre d'habitants représentés par un député européen est important. C'est le principe :

- Proportionnalité progressive
 - Proportionnalité dégressive
 - Proportionnalité régressive
 - un Etat ne peut voir plus de 98 députés et moins de 5 députés européens
 - un Etat ne peut avoir plus de 96 députés et moins de 6 députés européens
-
-

24°) Pour adhérer à l'Union européenne,

- l'Etat doit présenter sa candidature au Parlement européen
 - l'Etat doit être un Etat de droit et respecter les droits fondamentaux
 - l'Etat doit mettre en place la monnaie unique
 - l'Etat doit signer les accords de Schengen
-
-

25°) consultés par référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe

- les français ont rejeté le Traité
 - les irlandais ont rejeté le traité
 - Les néerlandais ont rejeté le traité
 - Les belges ont rejeté le traité
-
-

26°) Dans les listes de pays suivants, quelle est celle qui nomme correctement les nouveaux pays membres entrés dans l'Union européenne en 2004?

- la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie et Chypre.
 - la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, Malte et Chypre.
 - La Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Turquie et Malte.
-
-

27°) Le traité de lisbonne a été :

- Signé le 1^{er} décembre 2007 et est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009
 - Signé le 13 décembre 2007 et est entrée en vigueur le 15 décembre 2009
 - Signé le 13 décembre 2007 et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009
-

28°) Le président permanent de l'Union européenne

- Est le président du conseil européen
 - Est élu par les chefs d'Etat et de Gouvernement
 - Est élu pour 5 ans
 - Est Herman Von Rompuy
-
-

29°) Le Traité de Lisbonne a créé :

- Un ministre des affaires étrangères de l'Union européenne
 - Un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
 - Un haut représentant pour la justice et les affaires intérieures
 - un ministre européen de la justice
-
-

30°) Un Etat qui ne respecte pas les droits fondamentaux

- Peut être exclu de l'Union européenne
 - Peut voir son droit de vote au Conseil de l'Union européenne retiré
 - Peut faire l'objet d'un recours en manquement devant la Cour de justice
 - peut être tenu de se retirer
-
-

31°) Un recours en manquement devant la Cour de justice peut être intenté :

- contre un Etat membre
 - contre une institution européenne
 - contre un région ultra périphérique
 - contre un territoire d'outre mer
 - Par la Commission, sur demande d'un Etat
 - Par une entreprise lésée par un manquement étatique
 - Par un Etat tiers à l'Union européenne
-
-

32°) Une question préjudicielle peut porter :

- sur le droit de l'Union européenne et le domaine de l'espace de liberté de sécurité de justice
- exclusivement sur l'ancien premier pilier de l'Union européenne

- sur l'ancien premier pilier, sur le domaine de l'espace de liberté de sécurité et de justice et sur l'ancien pilier PESC
 - sur l'interprétation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
 - sur l'interprétation d'une directive
-
-

33°) En 2015 :

- 713 affaires ont été introduites devant la Cour de justice , 616 ont été clôturées, 884 affaires restent pendantes
 - 657 affaires ont été introduites devant la Cour, 890 ont été clôturées, 1089 affaires restent pendantes
 - 15987 affaires ont été introduites devant la Cour, 876 ont été clôturées, 16098 affaires restent pendantes
-
-

34°) A la Cour de justice, il y a

- 56 juges, 11 avocats généraux et 2 questeurs
 - 28 juges, 8 avocats généraux et 1 questeurs
 - 28 juges et 11 avocats généraux
-
-

35°) Avec le Traité de Lisbonne :

- la Communauté européenne a disparu
 - l'Union a disparu
 - la CECA a disparu
 - la structure du TUE créée par le Traité de Maastricht a été modifiée
 - la Cour de justice de l'Union européenne peut annuler une loi nationale contraire au droit de l'Union européenne
-
-

36°) Le Traité de Lisbonne

- Remplace tous les traités européens précédents
 - Modifié le traité instituant la Communauté européenne
 - Supprime le traité Euratom
 - Limite les domaines du vote à la majorité qualifiée
-
-

37°) Devant la Cour de justice,

- Le renvoi préjudiciel représente 61 % des affaires, les pourvois 28 des affaires et les recours directs 6 %
- Le renvoi préjudiciel représente 55% des affaires, les pourvois 15% des affaires et les recours directs 25 %
- Le renvoi préjudiciel représente 58 % des affaires, les pourvois 20 % des affaires et les recours directes 10 %

38°) Le Traité de Lisbonne :

- Institue la procédure de retrait volontaire de l'Union européenne
- Exclut l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH
- Ne fait pas référence à la Charte des droits fondamentaux qui constituait pourtant la partie II du traité établissant une Constitution pour l'Europe

39°) Le Traité de Lisbonne

- Diminue l'influence du Parlement européen
- Ne généralise pas le vote à la majorité qualifiée
- Renforce le rôle des parlements nationaux
- Ne reprend aucune des avancées institutionnelles du projet de traité établissant un Constitution pour l'Europe
- Crée un droit d'initiative citoyenne

40°) Le Conseil de l'Union européenne :

vote les règlements et les directives avec le Parlement européen
vote les règlements et directives qui sont proposés par la Commission
est présidé par un président stable élu par les ministres des Etats membres
est présidé de manière tournante pour 6 mois par chaque Etat membre

Question bonus : citez les présidents des Institutions européennes

